

EMPREINTES

Le lien demeure

ADHESION ANNUELLE ET/OU DON PONCTUEL

Bulletin à compléter et envoyer accompagné de votre règlement

- par chèque à l'ordre d'Empreintes ou espèces à l'adresse : Empreintes 7, rue Taylor 75010 PARIS
- par carte bancaire sur le site www.empreintes-asso.com

VOS COORDONNÉES

Nom Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Email.....@.....

COTISATION ANNUELLE

ET/OU DON PONCTUEL

Adhérent ou sympathisant :

Particulier : 20 €

Entreprise ou organisme : 180 €

Don de : 20 € 35 € 50 €

100 € (*soit 34€ après déduction fiscale)

1 000 € (*soit 340€ après déduction fiscale)

Autre montant.....€

Montant total versé :€ Date :/...../.....

La cotisation est versée pour l'année civile en cours.

Un reçu fiscal sera adressé pour tout don supérieur à 20 euros, hors adhésion annuelle.

MODE DE RÈGLEMENT

Espèces

Chèque bancaire à l'ordre de « Empreintes »

à adresser à Empreintes, 7 rue Taylor 75010 PARIS en joignant ce coupon

Virement bancaire titulaire du compte :

Empreintes – Vivre son deuil Ile-de-France / Domiciliation CCM Paris Magenta

IBAN : FR76 10278060760002049330163 / Code BIC : CMCIFR2A

Empreintes est reconnue d'intérêt général.

Particulier : don déductible à hauteur 66 %.

Organisme : don déductible à hauteur de 60 % de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5 % du C.A. H.T.

Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou les modifier en écrivant à administration@empreintes-asso.com.